

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7285952301

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Président, Patrick LELIEVRE, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7285952301>

Cette annonce a été mise en ligne le **23 mars 2022** sur **Actu.fr**
Pour le département : **32 - GERS**

In Extenso

Cabinet Husson

1 rue Marcel Pagnol

47510 Foulayronnes

Tél. : 05 53 95 66 35

SAS CANOES DE LA LOMAGNE

Société par actions simplifiée au capital de 200 Euros

Siège : Lieudit Véroni 32700 LECTOURE

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 14 mars 2022 a été constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CANOES DE LA LOMAGNE

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 200 euros

SIEGE : lieudit Véroni 32700 LECTOURE

OBJET : La société a pour objet, en France et dans tous les pays : - Activité de location de canoes, VTT et paddle et autres activités de loisirs - Organisations d'événements liés à ces activités de loisirs. Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement. Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous

quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

DROIT DE PREEMPTION : Toutes les cessions d'actions, même entre associés, sont soumises au respect du droit de préemption conféré aux associés.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des associés représentant au moins $\frac{3}{4}$ du capital social. Les actions de la société ne peuvent être cédées, à titre gratuit ou à titre onéreux, y compris entre associés, qu'après agrément préalable donné par décision collective des associés.

PRESIDENT : Monsieur THERY Jean-Michel, demeurant lieudit Véroni 32700 LECTOURE (GERS).

DIRECTEURS GENERAUX : Monsieur LACAPERE Romain demeurant lieudit Lacassagne 32700 LECTOURE, ET Madame TRABICHET Marie-Claude demeurant lieudit Véroni 32700 LECTOURE.

IMMATRICULATION : RCS AUCH.

Pour avis, Le Président

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Patrick LELIEVRE
Président de Médialex

